

Concrètement, que peuvent faire les organismes communautaires pour influencer la politique familiale au Québec?

En résumé

Pour influencer la politique familiale québécoise, les organismes communautaires peuvent :

- Prendre position au moyen d'une réflexion collective sur les caractéristiques des familles représentées et leurs besoins, le positionnement de l'État ainsi que sur le contexte de l'action et les enjeux liés au dossier;
- Élaborer une stratégie simple, mais bien structurée, comprenant différentes étapes et actions de sensibilisation et de mobilisation;
- Mettre en œuvre différents moyens d'action pour favoriser la mise en place d'un soutien collectif qui réponde aux besoins des familles.

Les organismes communautaires font partie des acteurs sociaux qui jouent un rôle incontournable sur la politique familiale au Québec (Voir la **fiche 15** : Quels sont les rôles des acteurs sociaux en matière de politique familiale au Québec?). Différents moyens sont à leur disposition pour tenter d'influencer les décideurs dans ce dossier. Regardons de plus près les étapes qu'ils ont à traverser pour en arriver à une manifestation efficace et cohérente sur la place publique. Bien que ces étapes puissent paraître lourdes à première vue, elles peuvent être facilement et rapidement transposées dans l'action. Enfin, rappelez-vous que les stratégies les plus simples sont souvent les meilleures, en autant que les enjeux, les objectifs, les cibles et les moyens soient claires et conséquents.

Par où commencer ? D'abord, prendre position

Pour un groupe communautaire, prendre position sur la politique familiale ne peut se faire sans d'abord préciser certains aspects relatifs aux familles représentées et au contexte social. Afin de définir clairement les revendications qui seront portées sur la place publique au nom des familles, une réflexion collective est alors souhaitable. L'action communautaire a pour principe de favoriser la participation de la population aux débats publics. Les familles présentes dans les organismes devraient ainsi être partie prenante de la démarche de prise de position. Voici donc certains aspects à débattre :

1. LES FAMILLES REPRÉSENTÉES

Les groupes ne représentent pas tous les mêmes familles et cela influence leurs prises

de position. Il est donc pertinent que chaque groupe clarifie le type de famille qu'il représente, principalement en ce qui concerne :

- ⇒ Leur structure (biparentale, monoparentale, intacte, recomposée, hétérosexuelle, homosexuelle, couples mariés ou conjoints de fait, avec ou sans jeunes enfants, familles élargies, etc.);
- ⇒ Leur situation socioéconomique (revenu, scolarité, niveau de vie, mode de vie, etc.).

2. LES BESOINS PRIORITAIRES DE CES FAMILLES

L'intérêt de la prise de position et de la revendication concernant les politiques familiales est de tenter d'influencer l'État dans la réponse qu'il donne aux besoins des familles. Pour un organisme communautaire qui désire agir sur les décisions étatiques, il est donc primordial de répertorier et de dégager les besoins prioritaires des familles. Voici quelques exemples de besoins pouvant être exprimés par celles-ci :

- ⇒ Le soutien au rôle parental (formation, information, etc.);
- ⇒ Le soutien économique;
- ⇒ La conciliation famille-travail;
- ⇒ Le répit;
- ⇒ L'accès à différents services (santé, éducation, logement, loisirs, etc.);
- ⇒ Etc.

3. LE SOUTIEN À METTRE EN PLACE

L'inventaire des besoins étant réalisé, le groupe peut réfléchir aux différentes formes de soutien collectif souhaitables pour les familles. Il peut alors se poser la question : « quelles mesures pourraient être mises en place pour répondre

adéquatement et réalistement aux besoins des familles? ». La réflexion sur les formes de soutien à offrir peut prendre une orientation générale ou se traduire par des propositions plus concrètes. Voici quelques pistes à explorer :

- ⇒ Les objectifs de la politique familiale envisagés;
- ⇒ La nature des actions étatiques souhaitées (interventionnisme ou privatisme, mesures coercitives ou incitatives, horizontalité ou verticalité, prestations ou crédits d'impôts, etc.);
- ⇒ Les revendications antérieures du groupe ou des partenaires;
- ⇒ Les diverses positions avancées au sein du mouvement (autres organismes, regroupements régionaux et nationaux, autres acteurs sociaux, etc.);
- ⇒ Les évaluations des programmes en vigueur ou antérieurs;
- ⇒ Les mesures intéressantes mises en place ailleurs.

4. LA POSITION DE L'ÉTAT

Dans ce type de démarche, il importe de bien saisir la position de l'État face aux familles et à leurs besoins. Puisque cette étape peut être assez complexe, les groupes communautaires qui veulent influencer les décideurs politiques en matière de politique familiale peuvent utiliser une grille d'analyse pour étudier le positionnement d'un État à l'égard de la famille (voir la **fiche 21** : Comment analyser une proposition d'un État en lien avec la politique familiale?). Cette grille d'analyse permet principalement de déterminer les éléments suivants :

- ⇒ Les familles visées;
- ⇒ Les principes directeurs;
- ⇒ Les axes d'intervention;
- ⇒ Les initiatives proposées ou les mesures déjà en place;
- ⇒ Les effets positifs;
- ⇒ Les effets indésirables.

5. LES ENJEUX SOULEVÉS

Cette étape consiste à comparer les besoins des familles et les revendications du groupe avec les propositions de l'État. En identifiant les forces et les faiblesses de la position de l'État, ce travail donne aux organismes communautaires des arguments pour justifier leur positionnement et des pistes pour guider les actions à mettre en œuvre.

Une première réaction globale peut être articulée en se posant les questions suivantes :

- ⇒ La position de l'État est-elle acceptable par rapport aux besoins des familles?
- ⇒ Faut-il la revoir ou la rejeter complètement?
- ⇒ Nécessite-t-elle des modifications mineures, majeures, etc.?
- ⇒ Etc.

Par la suite, des enjeux particuliers peuvent être relevés :

- ⇒ Quelles sont les discordances entre les besoins des familles, le soutien collectif souhaité et la position de l'État?
- ⇒ Quels sont les effets sur les familles à éviter à tout prix?
- ⇒ Quels sont les impacts à court, moyen et long terme sur les acquis sociaux?
- ⇒ Etc.

6. LES REVENDICATIONS QUI SERONT PORTÉES

Cette dernière étape consiste à énoncer clairement les revendications qui seront portées par le groupe sur la place publique. Les informations recueillies aux étapes précédentes permettent d'appuyer chacune d'entre elles sur des arguments solides, que ce soit en matière de conditions de vie ou de besoins des familles ou en ce qui concerne les lacunes du soutien collectif actuel ou proposé.

Les revendications sont habituellement articulées autour des enjeux soulevés :

- ⇒ Formulation de revendications en identifiant leur priorité;
- ⇒ Justification des revendications (valeurs véhiculées, observations et constats, données scientifiques ou issues de la recherche, statistiques, etc.).

Et ensuite? Élaborer une stratégie

Les actions mises en œuvre par les groupes communautaires pour agir sur la politique familiale auront possiblement plus d'impact si elles sont organisées et cohérentes. C'est l'objectif que poursuit l'élaboration d'une stratégie. Le plan suivant contient les éléments à prévoir pour sa réalisation.

1. LES OBJECTIFS D'ACTION

Les groupes communautaires doivent répondre à la question « que voulons-nous faire? ». La réponse doit inclure le court et le

long terme. Cette étape d'élaboration des objectifs est importante pour fixer une cible commune qui servira de base à la cohésion du mouvement et des actions pour influencer les décideurs publics en matière de politique familiale.

2. L'AUDITOIRE RECHERCHÉ

Cette étape cherche une réponse à la question « quelles sont les personnes ou les institutions que nous voulons influencer? ». Les organismes communautaires doivent ainsi chercher à comprendre les éléments qui caractérisent leur auditoire. Par exemple, ils doivent déterminer le niveau de pouvoir décisionnel sur la politique familiale que possèdent les personnes ou les institutions visées.

3. LE MESSAGE À FAIRE PASSER

Une des clés de la communication est d'élaborer un message simple, clair et convaincant. Les groupes communautaires qui veulent agir sur la politique familiale doivent donc se demander « que doivent entendre les personnes ou les institutions visées? ».

4. LE MESSENGER

Cet élément peut sembler évident, mais il est bon de préciser « de la part de qui ces personnes ou ces institutions doivent-elles entendre notre message? ». Parfois, certains messagers peuvent être plus appropriés que d'autres en fonction des idées à transmettre, des circonstances d'action ou de l'auditoire visé.

5. LES MODES DE DIFFUSION

Les groupes communautaires doivent ensuite se demander « comment faire en sorte que les personnes et les institutions visées entendent ce que nous avons à dire? ». En d'autres mots, il faut choisir les moyens les plus appropriés pour faire passer le message, dans le contexte propre de cette action (dépôt d'un mémoire, lobbying, participation à une consultation publique, pétition, manifestation, conférence de presse, etc.).

6. LES RESSOURCES DISPONIBLES POUR AGIR

À cette étape, les organismes communautaires doivent répondre à la question suivante : « qu'avons-nous en main pour réaliser cette stratégie? ». Pour chaque groupe, il s'agit ici d'établir la liste des ressources humaines, financières et matérielles mobilisables, mais

aussi des alliances et des informations qu'il possède. À ce stade, on peut aussi réfléchir au temps disponible et requis pour mener à bien les actions choisies.

7. LES ÉCARTS ENTRE LES OBJECTIFS VISÉS ET LES RESSOURCES DISPONIBLES

Cette étape vise à déterminer les éléments manquants pour la réalisation de la stratégie d'influence de la politique familiale et les démarches nécessaires pour combler les écarts entre la situation actuelle et souhaitée. La question à se poser est : « que pouvons-nous et que devons-nous mettre au point compte tenu du contexte dans lequel nous nous trouvons? ».

8. LES PREMIERS EFFORTS

Enfin, les groupes communautaires doivent s'interroger à savoir « par où commencer? ». Pour y répondre, ils doivent situer les différentes étapes dans le temps, en fonction des priorités, des objectifs à court et à long terme ainsi que des ressources disponibles.

Quels moyens choisir?

Les groupes communautaires disposent de plusieurs moyens pour influencer la politique familiale. Depuis de nombreuses années, de multiples actions ont d'ailleurs été entreprises par ces organismes afin de favoriser la mise en place d'un soutien collectif qui répondent aux besoins des familles.

L'ÉDUCATION POPULAIRE

Dans la perspective d'influencer la politique familiale, l'éducation populaire vise la prise de conscience individuelle et collective de ses impacts sur les conditions de vie des familles. Cette réflexion critique est favorisée par une démarche d'apprentissage visant une transformation sociale à court ou long terme. Qu'elle s'adresse aux familles ou aux gens qui œuvrent auprès d'elles, l'éducation populaire peut se faire à travers différents types d'activités au sein des organismes communautaires :

- ⇒ Des textes publiés dans le journal de l'organisme;
- ⇒ Des chroniques à la télévision communautaire;
- ⇒ Des café-rencontres;
- ⇒ Des journées de réflexion;
- ⇒ Etc.

L'ACTION COLLECTIVE

L'efficacité de l'action collective repose sur la capacité des groupes de mobiliser leurs membres. Plus le nombre de participants sera grand, plus les chances d'obtenir l'impact souhaité seront grandes. Pour les organismes communautaires qui représentent et soutiennent les familles, les mobilisations se traduisent le plus souvent par des activités visant l'information et la sensibilisation des décideurs et des bailleurs de fond. Voici quelques exemples d'actions plus ou moins directes qui peuvent être menées dans le cadre d'une action collective pour agir sur la politique familiale :

- ⇒ Des envois massifs aux représentants gouvernementaux de lettres types, de cartes de souhaits, de cartes postales ou autres;
- ⇒ Des pétitions;
- ⇒ Des pressions téléphoniques aux bailleurs de fond directement par les familles n'ayant pas de réponse à leur besoin;
- ⇒ Des campagnes de lobbying auprès d'élus municipaux, provinciaux et fédéraux;
- ⇒ Des manifestations publiques (ex. : marche collective, occupation de lieux publics);
- ⇒ Etc.

LA PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les groupes communautaires peuvent profiter d'un processus de consultation pour faire valoir leur position sur la politique familiale. Ces derniers sont en général familiers avec la rédaction et le dépôt de mémoires. Sur certains thèmes, lorsque les positions respectives le permettent, les groupes peuvent se rassembler pour rédiger des mémoires collectifs qui ont généralement plus d'impact. Une autre stratégie vise à encourager le plus grand nombre de groupes possible à rédiger leur propre mémoire qui fait valoir une prise de position collective ou concertée.

Par ailleurs, les organismes communautaires peuvent aussi choisir de ne pas participer à une consultation publique. Ce refus, justifié publiquement par les groupes, est un moyen de dénoncer la mise en place d'un processus qu'ils jugent inadéquat ou invalide.

LA PRÉSENCE MÉDIATIQUE

L'utilisation des médias est un moyen pour sensibiliser la population, rechercher son appui et ainsi créer un rapport de force avec l'État ou des décideurs publics. Il permet en fait la diffusion rapide et massive des prises de positions des groupes communautaires. Malgré l'efficacité de ce moyen, il comporte certaines limites. Le message diffusé n'est pas entièrement sous contrôle puisqu'un acteur majeur, le journaliste, se pose en intermédiaire entre les groupes et la population. De plus, l'utilisation des médias devrait s'ajouter à d'autres actions impliquant le plus grand nombre de membres possible. Il serait donc préférable de le rendre complémentaire à une action collective. Voici quelques techniques d'utilisation des médias :

- ⇒ La rédaction d'une lettre d'opinion dans un média écrit;
- ⇒ L'entrevue radiophonique ou télévisuelle;
- ⇒ La publication d'un communiqué de presse;
- ⇒ La tenue d'un point de presse;
- ⇒ Etc.

L'UTILISATION DE LA RECHERCHE

Il arrive que des groupes communautaires aient recours à des données issues de la recherche ou fassent appel à des chercheurs pour appuyer leurs revendications. En lien avec la politique familiale, la recherche peut être mise à contribution, entre autres, pour analyser des situations problématiques, définir les réalités et les besoins des familles, évaluer l'efficacité de mesures gouvernementales ou enrichir les revendications à l'aide de comparaisons internationales. Par exemple, en démontrant les besoins d'une population donnée, une étude peut justifier la demande de soutien revendiqué par les groupes communautaires. Voici quelques exemples de contributions du milieu de la recherche :

- ⇒ La recension et l'analyse de la littérature scientifique produite sur un sujet ou une problématique;
- ⇒ La réalisation d'un portrait d'une population ou d'une clientèle (aspects sociodémographiques, besoins, etc.);
- ⇒ L'évaluation ou l'analyse d'un projet d'intervention, d'un programme ou d'une mesure;
- ⇒ Etc.

Quelle évaluation fait-on de la stratégie réalisée?

Comme ce type de travail est généralement étiré sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années, il est bon pour les groupes communautaires de faire le point en cours de route. Il s'agit, lors de ces mises au point, de répondre aux questions suivantes :

- ⇒ Avons-nous atteint nos objectifs?
- ⇒ Visons-nous le bon auditoire?
- ⇒ Notre message passe-t-il?

- ⇒ Les moyens choisis sont-ils efficaces?
- ⇒ Quels problèmes avons-nous rencontrés?
- ⇒ Quelles erreurs et/ou bons coups avons-nous posés?
- ⇒ Quels effets positifs non recherchés avons-nous obtenus?

Enfin, documenter la démarche est un bon moyen de transmettre une information riche qui pourrait servir aux groupes lors d'éventuelles mobilisations.

Références utilisées

Comité aviseur de l'action communautaire autonome, 2000. *Guide de réflexion sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, Québec.

Duval, Michelle, Annie Fontaine, Danielle Fournier, Suzanne Garon et Jean-François René, 2005. *Les organismes communautaires au Québec. Pratiques et enjeux*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur.

Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, 2003. *Participation à l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral. Un guide pour le secteur bénévole et communautaire*, Ottawa, Table conjointe sur l'Accord de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (Canada). Disponible en ligne : www.vsi-isbc.ca/fr/policy/policy_guide/policy_guide.pdf

Lamoureux, Henri, Jocelyne Lavoie, Robert Mayer, Jean Panet-Raymond, 2002. *La pratique de l'action communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Site Internet de la Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome : <http://www.tabledesfedes.qc.ca>

